

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00212
Numéro SIREN : 321 057 978
Nom ou dénomination : URBAINE DE TRAVAUX

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2018 sous le numéro de dépôt 42806

URBAINE DE TRAVAUX
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 2 avenue du Général de Gaulle
91170 VIRY CHATILLON

321 057 978 RCS EVRY

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 10 OCT. 2018
	Numéro : 42806

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{er} OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le premier octobre,
A huit heures,

Les membres du Conseil d'Administration de la société URBAINE DE TRAVAUX se sont réunis au siège de la société, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- ✓ Monsieur Laurent FAYAT,
- ✓ La société FAYAT, représentée par Monsieur Jean-Claude FAYAT.

Le Conseil d'Administration, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Les membres du Conseil désignent Monsieur Laurent FAYAT en qualité de Président de séance.

En conséquence, Monsieur Laurent FAYAT, présidant la séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président de séance donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil d'Administration adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Cooptation d'un administrateur,
- ✓ Nomination d'un nouveau Président,
- ✓ Pouvoirs à donner.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président de séance expose au Conseil d'administration, que par suite de la démission de Monsieur Bernard LECLERCQ de son mandat d'administrateur, un siège au Conseil est rendu vacant.

En conséquence, le Président de séance demande au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement et propose, conformément aux dispositions statutaires, de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Le Conseil en prend acte et remercie Monsieur Bernard LECLERCQ pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer, en remplacement de Monsieur Bernard LECLERCQ, à titre provisoire par voie de cooptation et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale :

Monsieur Julien HAAS, né le 8 décembre 1972 à STRASBOURG (67), demeurant 4 Rue Leconte de Lisle 75016 PARIS,

en qualité de nouvel administrateur, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée en 2024 à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2023.

Monsieur Julien HAAS a déclaré accepter le mandat qui vient de lui être confié et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice dudit mandat.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Le Président de séance expose au Conseil d'administration que, par suite de la démission de Monsieur Bernard LECLERCQ de son mandat de Président, il convient de procéder à son remplacement.

Le Conseil en prend acte et remercie Monsieur Bernard LECLERCQ pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de nommer, en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de la consultation de la collectivité des associés appelée à statuer dans l'année 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 :

Monsieur Julien HAAS, né le 8 décembre 1972 à STRASBOURG (67), demeurant 4 Rue Leconte de Lisle 75016 PARIS.

Monsieur Julien HAAS a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice desdites fonctions.

Monsieur Julien HAAS ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de Président de la Société mais il pourra prétendre au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration précise que l'Assemblée Générale Ordinaire des associés se tiendra le 16 octobre 2018 à 9 heures, au siège de la société, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

POUVOIRS A DONNER

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à son Président à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil d'Administration au moins.

Le Président de séance
Monsieur Laurent FAYAT



Un Administrateur
La société FAYAT
Représentée par Monsieur Jean-Claude FAYAT



Monsieur Julien HAAS

Merci de faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation du mandat d'administrateur et des fonctions de Président ».

*Bon pour acceptation du mandat d'administrateur et des
fonctions de Président*



URBAINE DE TRAVAUX
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 2 avenue du Général de Gaulle
91170 VIRY CHATILLON

321 057 978 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 1^{er} OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le premier octobre,

Monsieur Julien HAAS, agissant en qualité de Président de la Société URBAINE DE TRAVAUX, après avoir pris acte de la démission de son mandat de Directeur Général de Monsieur Laurent FAYAT, décide de nommer en remplacement, en qualité de nouveau Directeur Général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée de six (6) ans qui expirera à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer dans l'année 2024 sur les comptes annuels de l'exercice clos en 2023 :

Monsieur Christophe GINIEIS, né le 18 mai 1972 à Montpellier (34), de nationalité Française, demeurant 33 Chemin des Cœurs 91370 VERRIERES LE BUISSON.

Monsieur Christophe GINIEIS ne percevra pas une de rémunération au titre de son mandat de Directeur Général de la Société mais il pourra prétendre au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Monsieur Christophe GINIEIS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice desdites fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Monsieur Julien HAAS



Monsieur Christophe GINIEIS

Merci de faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général.

